

COUCHES LAVABLES - SUBVENTION



La Ville de Danville met en place son premier programme de subvention à l'intention des citoyens les incitant à l'utilisation de couches lavables, et ce, **quel que soit l'âge**.

Ce programme vise à encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et favorisant le développement durable.

Saviez-vous que?

- Les couches jetables sont le 3^e déchet en importance dans les sites d'enfouissement du Québec. (600 millions par année).
- La production de couche jetable nécessite beaucoup d'eau, soit environ 40 % de plus que la production et l'utilisation de couches lavables combinés. Plus d'un milliard d'arbres sont coupés chaque année pour fabriquer des couches jetables.
- On estime qu'une couche lavable équivaut à...230 couches jetables.
- Les couches jetables sont généralement faites de produits chimiques, ce qui n'est pas souhaitable pour la santé du bébé.
- De plus en plus de familles désirent se tourner vers l'utilisation de couches lavables, mais cela nécessite un investissement que plusieurs familles ne sont pas capables d'assumer.

Et si on comparait?

Couches lavables	Couches jetables
500 \$ par ensemble pour un enfant jusqu'à la propreté.	2 000 \$ par enfant jusqu'à la propreté.
Plusieurs enfants peuvent utiliser la même couche, la durée de vie d'une couche lavable est de deux ans et demi.	Utilisation unique .
Fabriquées avec des matériaux biodégradables .	Fabriquées à partir de pétrole et d'une cinquantaine d'autres produits chimiques.
Se décompose en six mois .	200 à 500 ans pour se décomposer.
30 couches lavables sont suffisantes pour un enfant jusqu'à la propreté.	5 000 à 7 000 couches jetables seront utilisées et jetées jusqu'à la propreté de l'enfant, ce qui équivaut à environ 1 tonne de déchets par enfant.

Le programme

Le programme s'applique exclusivement aux résidents de Danville pour l'achat de couches lavables de tous les utilisateurs dans le besoin - peu importe le besoin (poupon, enfant, adolescent, adulte et aîné).

Modalités

- Une seule demande par utilisateur est autorisée, pour la durée de la subvention.
- L'aide financière consentie, pour un ou plusieurs achats de couches lavables pour un utilisateur, correspond à la somme maximale de 100\$ avant taxes.

Conditions

Vous devez fournir au bureau de l'hôtel de Ville :

- La facture originale pour chaque achat de couche lavable.
- Une preuve de résidence avec photo du demandeur.

Le programme prévoit 10 subventions de 100\$ par année et ce, tant que le budget en lien avec ce programme sera renouvelé.

Résolution no. 229-2017